un des plus luxueux hôtels de la promenade des Anglais.

Mais la fausse comtesse est très connue de la Sûreté générale. Et nous pouvons ajouter qu'on l'y considère comme la plus habile « souris d'hôtel » du monde entier. Jusqu'à présent on n'avait pas pu arriver à la prendre, parce qu'elle séjourne peu dans les mêmes endroits, et qu'il était difficile de la suivre dans tous ses déplacements. Elle n'opérait d'ailleurs que lorsqu'une bonne occasion se présentait.

Dès que la présence de la fausse comtesse fut signalée à Nice, deux inspecteurs partirent et furent assez heureux pour pincer presque immédiatement la « souris d'hôtel » dans l'exercice de ses fonctions.

Dans la nuit de vendredi à samedi, Amélie Condemine sortait de sa chambre ayant revêtu le costume spécial des «rats d'hôtel», qui se compose d'un maillot noir pour les hommes, et pour les femmes, d'un tricot de laine noir, d'un jupon court noir et très collant et de sandales de feutre. Un voile noir couvre la tête.

Arrivée devant la porte d'une chambre occupée par M. et Mme X... riches étrangers en déplacement sur le littoral, Amélie Condemine sortit de la poche de son jupon un « cristiti », instrument dont nous avons parlé lors de l'arrestation des « rats d'hôtel » de San-Remo, et commençait à ouvrir sans bruit la porte de M. et Mme X... lorsque les deux inspecteurs surgirent tout à coup et l'arrêtèrent. Conduite au commissariat, elle fut interrogée longuement durant la journée du samedi.

Elle commença par nier; mais on lui montra le résultat de la perquisition qui avait été opérée dans sa chambre et dès lors elle se contenta de ne plus répondre aux questions qu'on lui posait.

Cette perquisition avait amené la découverte de tout l'attirail nécessaire aux « rats d'hôtel », ainsi qu'une liste d'hôtels avec le plan des chambres. De plus, la police avait saisi de nombreux et très beaux bijoux et une somme de 4.000 francs.

On a des raisons de croire que la fausse comtesse était le chef d'une bande parfaitement organisée. Et elle était en relations avec l'un tout au moins des trois « rats d'hôtel » arrêtés dernièrement à San-Remo.

Informations
REGIONALES

La Force Motrice par l'Electricité
DANS LE NORD

LES AVANTAGES POUR LE PERSONNEL OUVRIER

Le public a assisté avec curiosité et avec plaisir au développement extraordinairement rapide pris dès son apparition dans notre région, par l'emploi de l'électricité comme force motrice industrielle.

Ce système de distribution qui, depuis quelques années s'est généralisé dans les pays les plus avancés au point de vue pratique, notamment en Amérique et en Allemagne, ne pouvait manquer d'avoir dans un centre aussi important que Lille, Roubaix et Tourcoing, un succès complet.

Les sceptiques de la première heure, ceux qui croyaient d'abord que la force motrice électrique ne serait applicable qu'aux petites industries, ont dû se convaincre qu'elle avait, dans les usines où il lui semblait le plus difficile de s'établir :

« On ne lutte pas contre le progrès », nous disait il y a quelques mois un ingénieur d'une importante société américaine d'électricité.

» Nos débuts à New-York ont été difficiles, moins cependant que les débuts de nos aînés, mais ceux qui nous suivront, trouveront la route déjà déblayée.

» On nous a taxés de folie pour avoir songé à commencer la vapeur par l'électricité. Et cependant, nous avons brillamment réussi. Il faut du temps pour triompher de la routine et des intérêts nombreux qui se liguent pour arrêter la marche en avant. Peut-être en faudra-t-il moins qu'ailleurs dans votre région du Nord si riche, si industrielle et où le niveau intellectuel est relativement si élevé; les sociétés nouvelles auront néanmoins à combattre contre les vieux préjugés, les chiffres plus ou moins inexacts que vont répandre à profusion les constructeurs de machines en de chaudières. C'est ce qui est arrivé partout, et si Paris valait bien une messe, le département du Nord vaut bien quelques mensonges.

» Qu'importe, d'ailleurs, ajouta-t-il, en désignant d'un geste large les cheminées énormes dont l'usine de Wasquehal dominait ses nombreuses voisines, quoi qu'ils fassent, soyez certain que ces stations centrales deviendront le cœur de toutes vos usines... un beau cœur d'artichaut, ma foi, car il aura plus tard bien des feuilles.

» Voyez-vous, me disait mon Yankee, il faut avoir confiance dans l'avenir de ses affaires; ce n'est pas au moyen de calculs toujours fantaisistes que l'on peut comparer l'électricité aux autres forces motrices; la pratique seule, prouve bien vite à l'industriel intelligent que, même plus coûteuse parfois en apparence, elle est infiniment plus avantageuse en réalité.

» Au point de vue philosophique, la substitution d'immenses stations centrales aux machines à vapeur grandes et petites que les usines possédaient autrefois n'est qu'un cas particulier d'une loi générale : toutes les industries tendent à se spécialiser de plus en plus, à ne plus livrer qu'un article unique, et à le produire d'une façon économique et parfaite, parce qu'il est produit en très grande quantité.

» Et croyez bien, monsieur, que la force motrice est une spécialité comme une autre; qu'ils s'en rendent compte ou non, le filateur, le tisseur, le constructeur ont plus d'intérêt à s'occuper de filature, de tissage ou de constructions mécaniques qu'à passer des marchés de charbon, à choisir des huiles de graissage, à étudier les machines à vapeur nouvelles ou la réparation des vieilles, « Chacun son métier les vaches seront bien gardées », dit un vieux proverbe que, par extraordinaire, aucun autre dicton ne contredit, ce qui nous permet de lui accorder une certaine confiance ».

Et mon interlocuteur me parla encore longtemps des bienfaits de l'électricité au point de vue général, des facilités qu'elle apporte aux modifications permettant de donner aux ouvriers la sécurité et le bien-être, il insista pour l'atelier familial qui résoudra peut-être plus tard, partiellement et d'une façon très élégante, un des problèmes sociaux les plus difficiles.

Nous reviendrons certainement un jour sur cette question qui intéresse d'une façon toute spéciale la classe ouvrière, mais il vient de nous être signalé un fait des plus significatifs qui donne une idée des services que l'on peut attendre de l'électricité. Nous nous bornerons à l'enregistrer, car il se passe de commentaires :

A la suite d'un accident à la machine, immobilisant complètement l'usine et rendant la marche totalement impossible, un important étage mécanique allait devoir remplacer les ouvriers.

L'industriel se souvint à propos de la brasserie avec laquelle les mêmes électriques pendant matin, la force motrice à la disposition des abonnés. Il s'adressait donc immédiatement à l'Energie Electrique du Nord de la France, encouragé d'ailleurs par ceux de ses concitoyens qui sont déjà clients de cette Société, depuis la mise en route de l'usine de Wasquehal.

Quarante-huit heures après la signature de la police d'abonnement, le poste de transformation était entièrement installé dans l'usine arrêtée et celle-ci se trouvait raccordée au réseau, de nouveau prête à marcher.

Le chômage du personnel a pu, de ce fait, être pour ainsi dire évité.

Et c'est pourquoi, en félicitant vivement les ingénieurs de l'Energie Electrique du Nord de la France de ce véritable tour de force, nous nous réjouissons de voir se développer si rapidement dans notre région les distributions d'électricité.

Cette industrie nouvelle, qui facilitera l'établissement de toutes les autres, sera pour elles une nouvelle source de prospérité; elle donne en outre à la classe ouvrière d'importantes garanties contre des chômages, que les installations les mieux comprises ne peuvent pas toujours supprimer.

Autour d'une chaire

Nous lisons sous ce titre, dans le « Cri de Paris » :

« Les incohérences de nos gouvernants ont aussi leur contre-coup sur l'enseignement de tous grades. Voici un fait qui, si comique qu'il soit, mérite quand même quelques réflexions ».

« On a créé un cours de législation ouvrière à la faculté de droit de Paris. Ce cours doit être inauguré la semaine prochaine. Or jusqu'aujourd'hui il n'a pas encore de titulaire. Pourquoi ? »

« Dans la circonscription électorale de M. Ribot, a surgi un jour un terrible adversaire, M. Ribot le sait. Et M. Clémenceau, qui est l'ami de M. Ribot, aussi. Or, l'adversaire de M. Ribot, appartenant presque au parti socialiste ,a dû être nommé à Paris à la chaire de législation ouvrière. On agit auprès du ministère, qui s'y prête d'autant plus volontiers qu'il y a un autre candidat sous roche. Celui-ci n'est autre que M. Captian, candidat aux élections législatives de Grenoble. Là-dessus M. Combes proteste de toutes ses forces contre la nomination de ce progressiste. La lutte se poursuit ainsi entre MM. Berteaux, Ribot et Clémenceau d'un côté, et de l'autre, M. Combes. M. Doumergue reste hésitant. La chaire attend ».

« Et les étudiants, qui ne peuvent pas montrer plus d'impatience que le Ministre, attendent naturellement aussi ».

Nous avons peine à croire à l'information de notre confrère. Il nous semble qu'entre le vaillant républicain qu'est le citoyen Lévy-Ullman, professeur de Droit à la Faculté de Lille et au progressiste quelconque, M. Doumergue ne saurait hésiter.

La chaire de législation ouvrière confiée à un conservateur par le cabinet qui, le premier a créé le ministère du Travail : ce serait un comble !

Une évasion manquée à la prison de Loos

Enfermé dans un panier, un détenu tente de s'évader. — Un contremaître en le découvrant l'en empêche.

Un audacieux coup de main a été tenté à la prison centrale de Loos, samedi dernier vers 5 heures du soir.

Parmi les travaux auxquels sont astreints les détenus, l'un d'eux consiste à « bobiner » du fil fourni en écheveaux, pour le compte de la filature Guillemaud. Sous la surveillance d'un gardien de la prison, la livraison des bobines est faite dans de grands paniers que l'on charge sur des voitures.

Donc, samedi soir, un groupe de détenus se livrait au chargement des paniers remplis de bobines à destination de la filature Guillemaud ,quand M. Verschel, contremaître, s'opposa tout à coup à ce qu'un des colis qui lui paraissait suspect, fût hissé sur le véhicule.

Devant l'insistance des prisonniers, M. Verschel, s'asseyant sur le panier,appela à l'aide.

D'un bond le gardien Gauthier qui se tenait à quelques mètres, fut au milieu du groupe et dégaina en même temps qu'il appelait à son tour à l'aide.

D'autres gardiens accoururent à ces appels et se mirent à vérifier le contenu du mystérieux panier.

Tout à coup le gardien Gauthier dont la main fouillait le fond du panier, ressentit une vive douleur, au moment où il saisissait le bras d'un homme, qui se dressa dans le panier.

Il tenait à la main un tranchet soigneusement effilé dont il avait l'intention de se servir sans doute tant pour couper les liens qui maintenaient le couvercle que pour se défendre au cas échéant. C'est ce tranchet qui avait blessé et ensanglanté la main du gardien Gauthier. Ses vêtements de travail, enfin, étaient teints en bleu, alors qu'ils devaient être blancs. Ce qui laisse supposer que celui qui tenta de s'enfuir avait aussi un complice à la teinturerie du pénitentier.

Le directeur de la prison, M. Blondeau, félicita le vigilant contremaître auteur de la découverte et prit aussitôt les mesures disciplinaires nécessaires.

Accident mortel aux mines de Lens

Un mineur meurt des suites d'un accident du travail.

Un ouvrier de la fosse numéro 11 des mines de Lens a été victime, dimanche matin, d'un accident qui a eu des conséquences mortelles.

Cet ouvrier, Désiré Hauteval, 33 ans, était occupé dans les travaux du fond à décharger un truck de bois lorsqu'à un moment donné il voulut renverser le truck.

Pour effectuer ce mouvement, il fit un effort qui amena une déchirure de la paroi abdominale, bientôt suivie d'une hernie.

Hauteval qui souffrait beaucoup fut ramené au jour et transporté à l'hôpital de Lens où il fut admis d'urgence.

La réduction de la hernie n'ayant pu être opérée, le malheureux expira dans la nuit, après une douloureuse agonie.

Chûte mortelle à Auby

Un homme tombe nuitamment par la fenêtre d'un premier étage et se fracture le crâne.

Un déplorable accident, ayant eu des suites mortelles, vient de se produire à Auby.

Un ouvrier d'usine, Emile Coutre, âgé de 52 ans, logeant chez une de ses cousines, aubergiste, ayant eu besoin de se lever, lundi, vers une heure du matin et ne trouvant pas sous son lit le récipient habituel, ouvrit la fenêtre de sa chambre, au premier étage et prit la cour pour vase de nuit.

Malheureusement, on ne sait à la suite de quelles circonstances, il tomba dans le vide et vint s'abattre sur le sol.

Des voisins réveillés par ces gémissements se levèrent pour lui porter secours et le transportèrent dans une dépendance de la maison de sa cousine. Malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués, le malheureux succomba une demi heure après sans avoir repris connaissance.

Le médecin appelé ne put donc que constater le décès dû à une fracture du crâne. Couture avait en outre un bras et une jambe fracturés.

Horrible accident à Vendin-le-Vieil

Fatale imprudence. — Un chef mécanicien des mines de Lens coupé en deux par les roues d'un wagon.

Un terrible accident est survenu hier vers cinq heures du matin, au dépôt des machines de la Compagnie des Mines de Lens, situé sur le territoire de Vendin-le-Vieil.

Le chef mécanicien Achille Vandewoorde était monté sur une machine, lorsqu'à un moment donné, celle-ci ayant ralenti, il voulut en descendre à la marche. Malheureusement son pied glissa sur le rebord du tablier et M. Vandewoorde roula à terre entre la locomotive et le wagon qui suivait et dont les roues lui passèrent sur le corps.

Les témoins de cet accident se précipitèrent, mais ils ne retirèrent de dessous le wagon que des débris sanglants. Le malheureux avait été, en effet, littéralement coupé en deux.

Ses restes ont été ramenés à son domicile, à Lens, rue Arthur Fauqueur, 9.

Vandewoorde qui était âgé de 49 ans, était marié et père de deux enfants.

Les Vols dans la région de Lens

Séraphine Lefebvre rejoint à la prison de Béthune le reste de la bande. — Toujours les objets volés.

On sait qu'au moment de transférer à Béthune les prisonniers faits au cours des premières rafles exécutées par la gendarmerie, on dut laisser à Lens la « Vieille » Séraphine Lefebvre, la recéleuse de la bande qui se chargeait d'écouler les marchandises volées.

Remise de ses émotions, Séraphine qu'on avait mise en subsistance à l'hôpital de Lens a quitté hier à 3 heures cet établissement et est allée, encadrée par deux gendarmes, rejoindre à la Maison d'arrêt de Béthune ses fournisseurs et clients habituels. Nul doute que son interrogatoire ne fournisse au magistrat instructeur d'intéressants renseignements.

Nous avons précédemment relaté la remise entre les mains de la police d'un paquet que les individus déguisés et appartenant à la bande des Epiciers, avaient confié à une cabaretière de Lens. Ce paquet contenait une chemise et une hache ensanglantée.

Voici qu'à nouveau on vient de rapporter au commissariat des objets qui semblent bien avoir été abandonnés, sinon par les mêmes individus, du moins par quelqu'un de leurs confrères. Un employé au service de M. Sampol, négociant à Lens, boulevard des Ecoles 6, en effet, trouvé, dans la rue de Lyon, un paquet renfermant un caleçon et divers outils : fer de pioche, truelle, niveau, fil à plomb. Il a remis ce paquet à la police.

L'affaire de la bande des Epiciers, dont l'arrestation soulève dans la région une si vive émotion, ne paraît donc pas près d'être close. Chaque jour de nouveaux éléments viennent s'ajouter à l'enquête qui se continue activement.

BROYÉ PAR UNE MACHINE à Bertry

Affreux accident dans une brasserie. — Un ouvrier est emporté par le mouvement giratoire d'un arbre de transmission et s'écrase contre la muraille. — On ne retrouve plus que des débris informes et sanguinolents.

Un terrible accident, survenu samedi dernier dans des circonstances particulièrement dramatiques, a jeté la consternation dans la commune de Bertry. Un porteur de bière, le nommé Eugène Lor, célibataire, originaire de Clèry, âgé de 24 ans, au service de M. Chanoine, brasseur à Bertry, a été littéralement broyé par l'arbre de transmission de la machine à vapeur, actionnant un concasseur.

Voici quelques renseignements que nous avons recueillis, auprès du témoin de ce dramatique accident.

Il était environ une heure de l'après-midi, les ouvriers Crinon et Lor, étaient occupés à remplir des sacs de houblon, quand tout à coup, Crinon, qui tenait le sac pendant que son camarade l'emplissait, entendit un cri d'angoisse, pendant qu'il recevait un violent coup de pied sur la nuque.

Se retournant, il aperçut le corps du malheureux Lor qui tournoyait autour de l'arbre de transmission et à chaque tour venait s'écraser contre un mur, distant de 60 centimètres environ de l'arbre tournant à une vitesse de 90 tours à la minute.

Au comble de l'effroi, Crinon se précipita et arrêta la machine. Mais il était trop tard, le malheureux Lor, quand on le dégagea, avait cessé de vivre.

Le spectacle était horrible à voir, le corps complètement nu était ratatiné sur lui-même, ne présentait plus qu'un informe amas de chairs tuméfiées et sanguinolentes.

La cause de l'accident

Cet effroyable accident a été causé par le tablier que portait la victime.

Ce tablier, fait avec un fort tissu, de ce tissu qui sert à faire les sacs était effiloché sur un bout. Ces filoches mouillées se sont adaptées sur l'acier de l'arbre, le tablier très résistant n'a pas cédé et s'est enroulé, entraînant ensuite le malheureux Lor.

Les funérailles de cette victime du travail ont eu lieu hier, au milieu d'une nombreuse affluence de parents et d'amis.

Cour d'Assises du Nord

LA SESSION SUPPLEMENTAIRE

Hier s'est ouverte à Douai, sous la présidence de M. Thuilliez, conseiller à la Cour, assisté de MM. Billecard et Anselme, la session supplémentaire du premier trimestre de l'année 1908.

Bien que cette session ne doive durer qu'une semaine, on verra défiler des affaires qui ont été, en leur temps, un gros retentissement.

Aujourd'hui déjà, on assistera aux débats du « Crime d'Emmerin », crime des plus monstrueux, si on se rappelle qu'en pour quelques sous, le criminel, avec une animosité sauvage, s'acharna sur sa victime, une vieille femme de 75 ans.

Demain, ce sera le meurtre de l'ex-curé Salens, à La Madeleine, et mercredi, deux braconniers auront à répondre du crime d'un des leurs dont on les accuse, sur la désconnexion, après trois ans, de la femme de l'un d'eux.

Peu de monde dans la partie réservée au public à l'ouverture de l'audience, consacrée d'abord à l'appel des jurés, puis à la constitution des deux jurys qui auront à siéger aujourd'hui. Ces formalités accomplies, c'est la première affaire.

UNE FEMME VITRIOLEE
au cimetière de Roubaix

LES DEBATS. — LES REGRETS DE L'ACCUSÉE. — LE VERDICT.

L'accusé Julien Wuyisteker, qui paraît plutôt malade, pleure abondamment et s'éponge les yeux avec un mouchoir. Il ne lève les yeux pour jeter un regard sur sa femme, qui, vêtue dans la salle, la tête enveloppée d'un châle de laine noir.

A la demande du président, il se lève pour répondre aux questions d'identité qui lui sont posées et auxquelles il répond d'une voix chevrotante.

La parole est donnée ensuite au greffier, M. Bonin, pour la lecture de l'acte d'accusation.

LE CRIME D'ACCUSATION

Le 26 décembre 1891, Julien-Henri Wuyisteker, tisseur de laines, à Mouveaux, épousait Coralie-Clémence François et de leur union naquit une fille décédée et enterrée au cimetière de Roubaix.

Le 3 juillet 1905, le désaccord s'étant mis dans le ménage, la femme quitta le domicile conjugal, pour aller ailleurs où elle se plaça comme domestique.

Quatre ans plus tard, sur les supplications de son mari, elle reprit la vie commune, mais le 14 février 1907, elle abandonna à nouveau son mari pour rejoindre à Anvers. A diverses reprises Wuisteker essaya de la faire revenir près de lui, mais ses démarches demeurèrent infructueuses.

Le 26 octobre 1907, dans la soirée, Clémence François était à Roubaix, chez sa mère, pour arranger l'ombre de sa fille, en vue de la Toussaint. Elle se trouvait contre son mari dans un estaminet voisin et le convint d'aller ensemble au cimetière le lendemain.

Le 27 au matin, Wuyisteker se présenta chez un marchand de couleurs avec deux boîtes en fer blanc, demanda qu'on lui mît de la couleur dans l'une et du vitriol dans l'autre pour nettoyer et rendre la tombe de ses enfants. Le marchand fit observer que le vitriol allait ronger la boîte et lui en donna un demi-litre dans une boîte.

Au cimetière, Wuyisteker trouva sa femme et sa belle-mère et bientôt quelques paroles aigres furent échangées. L'accusé versa alors son vitriol dans le boîte en fer blanc et en jeta le contenu au visage de sa femme. La belle-mère fut également atteinte. Aux cris poussés par les victimes, des agents de police qui se trouvaient à une trentaine de mètres de là accoururent et arrêtèrent Wuyisteker; il leur déclara aussitôt qu'il avait voulu défigurer sa femme afin qu'elle ne soit pas aimée par un autre.

Depuis il a toujours manifesté des regrets de son acte, et affirme qu'il n'avait jamais voulu atteindre sa belle-mère. L'accusé a soutenu que sa femme se conduisait mal à Anvers; or, contrairement à cette affirmation, les meilleurs renseignements ont été recueillis sur elle dans cette ville.

Clémence François est défigurée, elle a perdu l'œil droit et l'incapacité de travail est évaluée à quatre mois au minimum. La nommée Coralie François a été brûlée à la figure et aux mains, son incapacité de travail a été de deux mois et elle conserve toujours des marques de brûlures.

Wuyisteker Julien-Henri, 36 ans, né à Roubaix, trieur de laines à Mouveaux, est mal noté, il a la réputation de s'adonner à la boisson.

L'INTERROGATOIRE. — LES TEMOINS

Le président, s'adressant à Wuyisteker, lui fait remarquer que bien qu'il n'ait jamais été condamné, il est noté à Roubaix comme ivrogne et paresseux. Il lui demande ce qu'il a à dire sur les charges relevées contre lui et dont il vient d'en entendre lecture.

L'accusé proteste d'abord contre les rapports de police. Il a toujours travaillé régulièrement, dit-il, rapportant au logis tout son salaire et s'employant de son mieux au bonheur du ménage dans lequel vivait un enfant issu de relations antérieures à son mariage, dévouement que s'il eût été son propre enfant.

Quant à l'acte qu'il a commis, il le regrette profondément, et à plusieurs reprises déjà il en a demandé pardon à sa femme. Il a agi, dit-il, dans un moment de surexcitation, ne pouvant se résoudre à vivre séparé de sa femme.

On passe alors à l'audition des témoins, qui ne feront que confirmer ce que nous venons de lire dans l'acte d'accusation.

Le commissaire de police de Roubaix a le premier interrogé Wuyisteker, qui lui a déclaré avoir jeté du vitriol sur sa femme pour l'empêcher d'être aimée par un autre.

Le docteur Bôle, de Roubaix, a procédé aux constatations médicales; il ne croit pas que l'œil gauche puisse souffrir de la perte de l'œil droit, les parties essentielles entraînant la sympathie n'ayant pas été atteintes.

La victime provoque, dès son apparition, un mouvement de curiosité dans la salle, les chairs du visage, sous l'empire du vitriol, se sont retrécies par places pour s'amoncéler sanguinolentes sur d'autres; l'œil droit est complètement fermé. Elle relate la vie du ménage avant son départ pour Anvers, puis la scène du cimetière de Roubaix. Sa déposition est confirmée par les dires de sa mère qui dépose après et qui a été également atteinte par le corrosif, sans toutefois porter de traces.

L'agent Baugnier, de Roubaix, termine la série des témoignages par les détails sur l'arrestation de Wuyisteker, qui lui a fait la même déclaration qu'au commissaire de police.

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. BOSSU, avocat général, tout en reconnaissant qu'on ne se trouve pas en présence d'un de ces malfaiteurs dangereux dont le casier judiciaire est émaillé de condamnations, demande au jury de se montrer cependant sévère pour l'homme qui, après avoir rendu une vie impossible à sa femme, a voulu se venger de sa fuite en la défigurant, au risque même de lui donner la mort.

Me PARENTY présente la défense de Wuyisteker. C'est, dit-il, un impulsif qui a commis son acte dans un moment de désespoir, alors qu'il craignait voir lui échapper encore celle qu'il aimait profondément et qu'il savait à Anvers menant une vie de débauches. Il demande l'acquittement de son client.

LE VERDICT

Après quelques minutes de délibération, le jury revient avec un verdict affirmatif atténué par les circonstances atténuantes.

En conséquence, LA COUR CONDAMNE WUYSTEKER A TROIS ANS DE PRISON ET SEIZE FRANCS D'AMENDE.

Deux vieillards asphyxiés
A BOURBOURG-CAMPAGNE

Est-ce un accident ou un crime ? — Deux époux trouvés morts dans leur chambre. — Les victimes sont de Frelinghien et d'Armentières.

Un drame encore enveloppé de mystère et qui rappelle celui de Volckerinckhove, vient de se produire à Bourbourg-Campagne.

Deux vieillards ont été trouvés asphyxiés dans leur chambre.

Au hameau du Guindal, se trouve, en face du canal, une petite maison sans étage habitée par deux vieux indigents, les époux Lucien-Donas Marécaux-Sterckeman, âgés tous deux de 70 ans, vivant du secours mensuel et des allocations d'une société mutuelle.

Hier après-midi, un voisin, M. Henri Banckaert, maréchal-ferrant, s'étonnait de ne point voir M. Marécaux, qu'il apercevait habituellement à tout instant.

En compagnie d'Emile Nerstraete, chaut-feur, il se rendit au domicile des vieillards et, par une étroite fenêtre ouverte sur le jardin, il se rendit compte du terrible drame qui avait dû se passer.

Lucien Marécaux, où chemise et inanimé, était renversé sous un panier à proximité de la croisée. Sa femme était étendue sur le plancher près de la porte.

Le lit était défait, les draps, les couvertures et l'édredon en partie brûlés et le plancher roussi par endroits.

On s'empressa de porter secours aux malheureux mais il fut impossible de les rappeler à la vie ; tous deux étaient morts asphyxiés.

Comme Marécaux avait l'habitude de suspendre une petite veilleuse à un clou, fixé au mur contre le lit, on suppose que le feu se communiqua aux draps. Le vieillard, incommodé par la fumée, tomba au moment où il allait ouvrir la fenêtre tandis que sa femme n'avait pas non plus la force de fuir.

Lucien Marécaux, était né à Frelinghien; son épouse, née Clara Sterckeman, était d'Armentières. Ils laissent un fils, Lucien Marécaux, 38 ans, mécanicien au Pont-d'Oye, à Nouvelle-Eglise. La version de la mort accidentelle n'es pas admise par tout le monde et les bruits de crime circulent avec persistance.

Dernière Heure

La lettre de Guillaume II
A la Chambre des Communes

L'AFFAIRE ANGLO-ALLEMANDE. — LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT.

Londres, 9 mars. — On attendait avec une vive impatience à la Chambre des Communes la déclaration du Gouvernement sur la lettre de Guillaume II; tous les députés étaient à leurs bancs et les tribunes étaient combles.

Après que M. CHURCHILL, sous-secrétaire d'Etat parlementaire, eut répondu à différentes questions, M. BALFOUR demanda au gouvernement s'il n'avait pas une déclaration à faire à la Chambre des Communes au sujet de la lettre du kaiser à Lord Tweedmouth.

M. ASQUITH répond : « Je trouve, monsieur, votre demande raisonnable et naturelle et en vous répondant, je répondrai aussi à toutes les interpellations déposées sur le même sujet.

Je vous prie tout d'abord de vous reporter à ma déclaration de vendredi, à laquelle je n'ai rien à ajouter; je dis seulement que Lord Tweedmouth, dès la réception de la lettre de l'empereur et avant d'y répondre, la montra au ministre des Affaires étrangères, qui convint avec lui qu'elle n'avait aucun caractère officiel et devait être considérée comme une correspondance privée.(Applaudissements des libéraux). Il est manifestement en dehors de la question de déposer sur le bureau de Chambre une correspondance privée et personnelle. (Applaudissements).

Le colonel LOCKWOOD. — Vous pensez donc qu'une communication de si haute importance peut être considérée comme privée ? (Bravos de l'opposition).

M. ASQUITH. — Oui, monsieur. (Applaudissements des libéraux).

Le colonel LOCKWOOD. — Alors, je demanderai si le chancelier de l'Echiquier consent à fournir l'occasion d'une discussion sur la conduite du premier lord de l'Amirauté en cette affaire.

Le gouvernement se refuse à répondre.

A la Chambre des Lords

DECLARATION DE LORD TWEEDMOUTH — LA LETTRE ETAIT PERSONNELLE. — L'INCIDENT EST CLOS.

Londres, 9 mars. — A la Chambre des Lords, l'affluence est extraordinaire ; le prince de Galles est présent.

Lord Tweedmouth se lève et fait la déclaration suivante :

« Mylords,

Il est vrai que le mardi 18 février, j'ai reçu une lettre de S. M. l'empereur d'Allemagne ; cette lettre me parvint par la voie ordinaire de la poste ; elle était privée et personnelle. Elle était rédigée en termes amicaux et n'avait rien d'officiel.

Lorsque je l'ai reçue, je l'ai montrée à Sir Edward Grey, qui a reconnu avec moi qu'elle devait être considérée comme une correspondance privée et non comme une lettre officielle.

En conséquence, le jeudi 20 février, je répondis à S. M. l'empereur d'Allemagne dans le même esprit, c'est-à-dire en termes également amicaux.

Le premier lord de l'Amirauté en scandant pour ainsi dire chaque mot : « Je puis assurer vos Seigneuries que je crois fermement que la mesure que j'ai prise était la bonne, et qu'elle était conçue pour faire ce que nous désirons tous, c'est-à-dire favoriser la bonne entente entre l'empire allemand et nous. (Acclamations des libéraux.)

Lord LANDSDOWN se lève et fait remarquer que la lettre reçue par lord Tweedmouth ne faisant pas partie d'une longue correspondance ne pouvait être que personnelle et privée ; néanmoins, et bien qu'il ne demande pas la publication de ce document, il reconnaît que l'on peut avec raison poser certaines questions sur la propriété de ces communications extra-officielles.

Pour terminer, il exprime l'espoir que cet incident servira de leçon à l'Angleterre.

Lord ROOSEBERG déclare qu'il faudrait être digne d'entrer dans un asile d'aliénés pour penser qu'une lettre de l'empereur d'Allemagne puisse influencer le premier lord de l'Amirauté.

Toute personne sensée, tant en Allemagne qu'en Angleterre, ne le croit pas.

Il est pénible de voir que, tant en Allemagne qu'en Angleterre, une certaine presse cherche à créer une atmosphère de suspicion dans les deux pays ; il semble que parce que l'Angleterre est l'amie de la France, il soit nécessaire de prendre une attitude hargneuse vis-à-vis de l'Allemagne.

L'orateur estime que si même le gouvernement allemand voulait la guerre, il aurait d'abord à compter avec l'opinion du peuple allemand, qui est pacifique et que, pour déclarer la guerre à l'Angleterre, il faudrait que le peuple allemand se rendît compte que tout espoir de paix est devenu impossible.

La séance est levée.

Un Instituteur accusé d'attentat à la pudeur

L'INSTRUCTION. — CE QU'ON DIT AU PALAIS DE JUSTICE DE PONTOISE. — M. MARCHAND EST-IL INNOCENT ?

Pontoise, 9 mars. — Sur la dénonciation des parents de trois fillettes, M. Marchand, instituteur, qui dirige une école mixte à Epluche, près de Pontoise, a été arrêté sous l'inculpation d'attentats aux mœurs. L'instituteur se serait livré à des attouchements sur les fillettes qu'il faisait rester en classe sous prétexte de retenue, après le départ des autres élèves.

On avait annoncé que M. Marchand devait être confronté hier, lundi, avec ses victimes en présence des magistrats du parquet de Pontoise.

Il n'en a rien été, et quand nous nous sommes présentés au palais de justice, de construction toute récente, de la charmante sous-préfecture de Seine-et-Oise.

Voici ce qui nous a été dit en l'absence de M. Mouton, juge d'instruction :

« Cette formalité judiciaire, qui s'impose, n'aura pas lieu avant jeudi ; nous n'avons pu l'accomplir aujourd'hui, la loi nous l'interdisant de la façon la plus absolue. Marchand, en effet, n'a pas encore fait choix d'un défenseur.

— Croyez-vous que les faits reprochés à l'instituteur d'Epluches soient rigoureusement établis, demandons-nous ?

— Il y a tout au moins de graves présomptions ; les fillettes des deux parents plaignants sont très affirmatives ; elles donnent les mêmes détails sans que leurs récits puissent laisser supposer une entente entre elles.

De plus, une ancienne élève de Marchand, aujourd'hui âgée de 15 ans, vient d'apporter un témoignage accablant pour l'instituteur d'Epluches ; elle confirme absolument ce que racontent les deux autres.

— Cependant, les témoignages de fillettes ne sont pas toujours probants ; vous savez ce qu'en pensent les criminalistes ?

— Oui, mais celles-ci sont très intelligentes.

— Raison de plus pour se défier.

— Attendons jeudi ; il peut très bien arriver que, mises en présence de leur ancien instituteur, les jeunes filles atténuent considérablement d'abord, pour les rétracter tout à fait ensuite les accusations portées par elles contre Marchand. Tout est possible.

Pendant ce temps, l'ancien instituteur d'Epluches ne cesse de protester de son innocence et incoque contre l'accusation portée contre lui une carrière irréprochable.

De Pontoise, nous gagnons le petit hameau d'Epluches, qui dépend de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône. Rue de la Chapelle, nous passons devant l'école mixte, que dirigeait il y a peu de jours encore l'instituteur Marchand. C'est une humble construction aux proportions exiguës, enfermée au milieu d'un grand terrain clos et précédée d'un jardin qui nous paraît avoir fort souffert du temps affreux que nous subissons.

De droite à gauche, nous enquêtons ; nous demandons ce que l'on pense dans le pays de l'horrible accusation qui porte sur l'ancien instituteur.

Tout d'abord, nous trouvons toutes les bouches closes ; c'est une affaire bien délicate, nous dit-on, nous ne savons absolument rien.

Peu à peu, cependant, les langues se délient ; une ménagère, au milieu d'un groupe, parle ainsi :

« La nouvelle de l'arrestation de M. Marchand, nous a plongés dans la plus grande stupeur ; nous ne l'avons connue que par l'enquête faite par les magistrats du Parquet de Pontoise. Nous et nos fillettes, on nous a fait appeler ; nous n'avons pu dire qu'une chose, c'est que jamais nous n'avons eu à formuler un reproche contre l'instituteur, que jamais nos enfants n'avaient eu à se plaindre de son attitude à leur égard. C'est un garçon à l'allure absolument correcte, très aimable et très aimé, ainsi que sa jeune femme et sa ravissante fillette, qui doit avoir dans les 8 ou 9 ans.

Il ne comptait que des amis, parmi lesquels surtout les parents qui portent plainte contre lui aujourd'hui ; aussi le motif de son arrestation nous paraît-il invraisemblable.

— C'est vrai, ajoute une autre brave femme, depuis près de 4 ans qu'il était ici, on n'avait qu'à se louer de M. Marchand.

— Malheureusement, ajoute un cultivateur, la politique s'est mêlée à cette affaire. M. Marchand a dans le pays des accusateurs acharnés, mais en grande majorité tous ceux qui connaissent sa vie depuis qu'il est ici ne peuvent, jusqu'à preuve du contraire, ajouter foi à la terrible accusation contre laquelle il se débat.

Comme on le voit, si les magistrats du parquet de Pontoise penchent pour la culpabilité de Marchand, la plupart des habitants d'Epluches croient à son innocence.

Ajoutons que l'instituteur n'avait quitté Epluches pour prendre possession de son nouveau poste de Lugarchère que depuis le 1er mai.

L'affaire des Attachés

La question à la Chambre. — Une lettre du docteur Favre à M. Berteaux.

Paris, 9 mars. — On annonce que l'affaire des attachés aura aujourd'hui son épilogue à la Chambre.

M. d'Iriart-d'Etcheparre aurait l'intention de déposer une motion invitant le Bureau de la Chambre à prendre des mesures pour sauvegarder l'indépendance et la dignité des députés.

Voici d'autre part, toujours à propos de cette affaire, une nouvelle lettre adressée à M. Berteaux par le Dr Favre, chef-adjoint démissionnaire du cabinet de M. Simyan, au sujet des déclarations qui auraient été faites l'avant-veille

Paris, 8 mars.

Mon cher Monsieur Berteaux,

J'apprends l'incident qui s'est passé ce soir à la Chambre et je tiens, dans cette affaire, à établir nettement la réalité des faits en ce qui me concerne.

J'ai rencontré M. Mendel mercredi soir (4 mars) à la réception de M. Brisson ; il est venu spontanément m'expliquer qu'il n'était pour rien dans la mesure prise contre M. Jérôme Lévy et contre moi. Il m'en a donné l'affirmation la plus catégorique et il m'a indiqué que c'était à la suite de révélations faites par M. Astier sur notre rôle prétendu d'opposition à la Chambre que M. le président du Conseil avait cru devoir intervenir.

Croyez, cher Monsieur Berteaux, à mes sentiments les meilleurs.

Signé : Dr FAVRE.

Ajoutons que les témoins de M. Berteaux avaient été saisis de cette lettre et qu'au jour de leur entrevue avec les témoins de M. Mendel, ils n'ont pas cru devoir en faire état.